



LE DÉPARTEMENT

**SOCIAL**

| UNE COMPÉTENCE  
| DU DÉPARTEMENT |

**RSA  
(Revenu  
de solidarité  
active)**



## LE DÉPARTEMENT

Le revenu de solidarité active (RSA), mis en place le 1<sup>er</sup> juin 2009, est une allocation subsidiaire et différentielle qui porte les ressources du foyer au niveau d'un revenu garanti. Le montant de l'allocation est déterminé par les ressources de l'ensemble des membres du foyer. Le RSA et l'accompagnement des bénéficiaires dans leur parcours d'insertion est la compétence exclusive du Département.

### POUR QUI ?

Les personnes de plus de 25 ans habitant le Var de manière stable et effective, sous conditions de ressources, ayant épuisé leurs droits à d'autres prestations.

Il existe un RSA spécifique pour les parents isolés avec de jeunes enfants et un RSA jeunes actifs pour les 18-24 ans.

### LE DISPOSITIF

Le RSA est versé par la Caf, Caisse d'allocations familiales, mais il est intégralement financé par le Département. En contrepartie de l'allocation, les bénéficiaires s'engagent à respecter leurs devoirs en matière d'insertion en signant un contrat d'engagement réciproque.

### OÙ FAIRE LA DEMANDE ?

Auprès de la Caf sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr), du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune de résidence, ou de la MSA pour les personnes qui relèvent de la protection sociale agricole.

**PLUS D'INFOS SUR VAR.FR**

Onglet Insertion